# DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM COMMUNE DE LUTZELHOUSE

# Extrait des délibérations du Conseil Municipal du 21 mai 2019

Nombre de membres élus : 19 Convocation faite le 6 mai 2019

Nombre de membres en fonction : 18 Nombre de membres présents : 12

### Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire

Etaient présents : M. Patrice SOUDRE,

MME Céline WILHELM, M. Patrick LUTTER, Adjoints

Mesdames et Messieurs Marc KNITTEL, Lucien HEINRICH, Martine KWIATKOWSKI, Régine FERRY, Pierre BUHL, Elisabeth DECKERT, Patrick

APPIANI, René HERRY

Absents excusés: Mme Laurence JOST ayant donné procuration à M. Patrice SOUDRE

Mme Marie-Jeanne PREVOT ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT

M. Francis MUHR

Mme Thérèse OXOMBRE ayant donné procuration à M. Patrick LUTTER

Absents non excusés : Mme Delphine GERARD

Mme Michèle IBANEZ

## 1/. PLAN DE PREVISION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Bassin versant de la Bruche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

#### Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet de PPRI de la Bruche sur le territoire de la Commune de Lutzelhouse, sous réserve que soit apprécié l'impact économique de ce PPRI dont les conséquences financières peuvent être importantes pour la collectivité, les particuliers et les activités impactées.

#### 2/. CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste permanent d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

### 3/. CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison d'une charge de travail supplémentaire durant la période estivale et en fin d'année, il s'avère utile d'employer une personne afin de renforcer les services techniques.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe Echelon 1 à temps complet en qualité de non titulaire pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.

Les attributions consisteront à aider les agents du service technique de la Commune dans l'ensemble de leurs tâches (tonte, désherbage, arrosage, préparation des festivités de fin d'année, déneigement, entretien des bâtiments....).

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

#### 4/. CESSION TERRAIN SECTION 14 PARCELLE 340/149

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 mars 2018 concernant la mise en vente de terrains communaux. Il précise que suite à cette procédure, l'offre la mieux-disante pour le terrain, cadastré Section 14 Parcelle 340/149 situé Rue du Binge et d'une contenance de 6.34 ares, a été faite par Monsieur GISSELBRECHT-CARQUET Ludovic pour un montant de 88 000€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de céder la parcelle cadastrée Section 14 Parcelle 340/149 située Rue du Binge et d'une contenance de 6.34 ares à Monsieur GISSELBRECHT-CARQUET Ludovic pour la somme de quatre-vingt-huit mille euros (88 000€). **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.

**PRECISE** que l'ensemble des frais relatifs à cet achat seront à la charge des acquéreurs à savoir les frais de géomètre, les frais de notaire ainsi que l'ensemble des frais annexes.

### 5/. PROJET IMMOBILIER « L'OREE DE LA VALLEE » : CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet L'Orée de la Vallée avance bien et qu'il y a lieu d'envisager la cession des terrains aux investisseurs afin de pouvoir déposer les autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de céder à la Société SCCV L'Orée de la Vallée – 11, Allée de l'Europe 67140 BARR, les parcelles cadastrées Section 3 Parcelles 49 et 50 ainsi qu'une partie de la parcelle Section 3 Parcelle 51, conformément au plan ci-joint : ce qui représente une surface de 30.57 ares.

**DECIDE** de fixer le prix de l'are à six mille cinq cent euros (6 500€) soit un prix total de **cent quatre-vingt-dix-huit** mille sept cent cinq euros (198 705€) pour la cession.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.

**PRECISE** que l'ensemble des frais relatifs à cet achat seront à la charge des acquéreurs à savoir les frais de géomètre, les frais de notaire ainsi que l'ensemble des frais annexes.